

Lausanne en septembre 2012

Les journées européennes du patrimoine, pour 2012 les 8 et 9 septembre, permettent de découvrir des bâtiments en lesquels d'ordinaire vous ne pénétrez jamais.

Ainsi pûmes-nous rejoindre le château après avoir traversé bon nombre de rues de la capitale depuis la gare. La montée du Petit-Chêne, après n'être plus revenu à Lausanne depuis six mois, voire une année, reste un plaisir malgré la déclivité prononcée de cette grimpée sur Saint-François.

On donne par moment la main à son épouse comme s'il s'agissait d'une toute jeune personne que l'on embrasserait volontiers comme autrefois au milieu de la rue.

La question qui s'y pose, au vu des lieux, des quidams que l'on croise, des belles filles que l'on admire, est celle-ci : sommes-nous toujours de ce monde, on veut dire par là, du monde d'aujourd'hui qu'anime une foule de gens qui ne se taraudent assurément pas avec des interrogations de ce genre ?

On a peine à répondre. On voudrait bien vouloir dire non, qu'on est d'un autre monde, plus pondéré, non soumis à cette éternelle course, à cette fuite en avant. Qu'on est d'un monde où les choses ne changent qu'avec une vitesse insignifiante, restent stables au contraire, solides. On est loin du compte.

Et à la ville, quoique l'on pense, il faut s'y faire, la traverser, l'arpenter, retrouver aussi des sensations perdues.

On philosophera demain !

En route donc pour le Château, là où siègent nos élus, qu'on a élu – élu, éli, quel cirque ! - pour qu'ils ne respectent pas sitôt en place leurs électeurs. C'est de coutume. On est vite au-dessus du lot, avec des obligations certes, et elles sont nombreuses, mais aussi un petit cortège de privilèges. Et puis surtout il y a à défendre ses lobbies qui vous poursuivent, et non pas forcément cette foule d'imbéciles qui n'ont qu'à prendre ce qu'on leur donne. A moins que dans le fond personne ne commande, et que les choses, et que la vie, tout s'agence selon une sorte de logique où l'individu, même apparemment aux commandes, n'est guère plus qu'une roue que l'on changera tôt par une autre roue, une bielle que l'on changera par une autre bielle.

On n'y peut rien, en quelque sorte. Non ici une philosophie désespérée qui retirerait à tout un chacun le sens des responsabilités, mais un constat. En prouve la vérité fondamentale : quelle sera la reconnaissance posthume de ceux-là qui nous gouvernent, qui se souviendra d'eux et de leurs œuvres, leurs noms seront-ils plus que des noms sur un registre, fixés à jamais quelque part, où cela aurait plus d'importance que d'être écrits sur du papier ou même gravé dans la pierre ? Des noms qui se promèneraient dans le ciel peut-être. Où flotteraient à jamais au-dessus des arbres.

On ne sait pas. Traversons ces rues et grimpons au château, avec la certitude, une fois de plus, que Lausanne, question d'architecture, a toujours tout loupé. En

témoignerait le CHUV derrière la cathédrale, en témoignera aussi un jour cette future salle du Grand Conseil qu'à coup sûr ils dénatureront. Ils ne sont pas de mauvaise volonté, ils ont même des idées, mais ils ne réussissent rien quand même! Que c'en est à pleurer pour qui a découvert des villes au passé magistral.

Du béton, des cubes, le mélange de l'ancien et du moderne, cela a son charme, disent ainsi nos architectes, prêts à vous éventrer une façade multi-centenaire pour y placer une horreur. Voir loin, et surtout devant.

On aime quand même ces rues, on apprécie surtout la décrépitude qui a sa beauté, les tags par exemple, sur un mur laid à défaillir, sur une porte qui crie de vétusté mais reste belle quand même. Il y a de beaux vieux, de belles vieilles un peu moins ! On aime même parfois, quand l'on va en ville, la poussière qu'il y a sur les murs et sur les portes. Elle semble venir de loin, d'un temps que l'on aurait oublié dans une encoignure, derrière un mur, au fond d'une impasse.

Le château se présente à nous pour une première visite. Il est beau, le château, vu de l'extérieur. Et l'intérieur offre de belles découvertes que nous n'exposerons pas toutes ici. Il faut le voir, passer d'une salle à l'autre, s'imprégner. On sait que des travaux seront à faire qui vont peut-être vous le bouleverser. On monte au galetas. Et là, sous ces poutres centenaires, alors que les tuiles restent visibles sur les chevrons et les lattages, on est bien. Le sol est comme dans tous ces vieux bâtiments, en pente. D'où la certitude qu'il y eut des affaissements. Et que ceux-ci se devront d'être rectifiés. C'est même un grand projet, faire une salle d'accueil ou d'exposition de cet immense espace, vide, mais beau, parce qu'il y a la poutraison. Que par là passèrent des charpentiers connaissant leur affaire, en toutes époques, aussi loin que l'on remonte. N'étaient-ce pas d'ailleurs des compagnons ? On n'aurait rien à leur apprendre.

Maintenant visite du bâtiment du Grand conseil, ou plutôt ce qu'il en reste, suite à l'incendie du 14 mai 2002, il y a donc dix ans. C'est en groupe. On met des casques. Et l'on découvre non sans une certaine stupeur un bâtiment complexe avec de nombreux niveaux, mais dont il ne reste hélas pas grand-chose. Tout cela est-il réparable, les millions que cela va coûter, tels sont les questions que l'on ne peut que se poser. On en perdrait courage. A se demander s'il existe encore quelque chose ici à sauver ou s'il ne vaudrait pas mieux tout raser. Ceci dit même avec un grand respect pour l'ancien, et avec le désir que les vestiges archéologiques puissent être mis en valeur. Mais que reste-t-il, mis à part la salle des monnaies que nous visitons et sur laquelle on nous donne toutes les explications nécessaires ?

C'est quelque part une promenade architecturale démoralisante. D'autant plus que plane sur l'ensemble le projet de restauration, baptisé Rosebud. Nous ignorons la signification, est-ce en rapport avec la rose de Citizen Kane ? Et le toit de cette nouveauté, on peut le prévoir à consulter la documentation disponible, sera une horreur, projet contre lequel lutte le mouvement pour la défense de Lausanne. Il a très certainement raison, mais il y a tout lieu de croire qu'il n'y aura rien à faire. On raccourcira le toit de 50 centimètres et le tour sera

joué. Pleurer ne sert à rien, puisque Lausanne, encore et toujours, ne réussit rien en fait d'architecture. Ou à peu près !

Un tailleur de pierre, à l'entrée du bâtiment du Grand Conseil, cette façade dessinée par l'architecte Alexandre Perregaud, nous explique quelques-unes des aberrations du métier, plutôt du système, alors qu'il faut aller chercher de la molasse sur Fribourg tandis que l'on a des carrières à proximité, mais celles-ci fermées, précise-t-il, pour des raisons écologiques. Et nous voilà une fois de plus à prendre nos gaillards par les oreilles et à les secouer un peu pour leur rendre la raison qu'on suppose qu'il leur manque. Alors qu'il suffirait que tous les dix ou vingt ans on prenne tant de m³ pour en faire une réserve propre à plusieurs années de consommation, et qu'on laisse ensuite ces grands trous retourner à leur douce tranquillité où ils retrouvent, au contraire de ce que l'on croyait destruction et compagnie, des biotopes intéressants.

- Et savez-vous qu'elle est la plus grande carrière de Suisse, qu'il poursuit face à un public fasciné ? Non, et bien c'est Vallorbe !

Il veut dire par là que des camions chargés de pierres extraites en France voisine passent chaque jour la frontière, avec la pollution que naturellement cela engendre.

- On doit prendre la pierre là où elle est, c'est-à-dire sous nos pieds. Et il est inutile et même nuisible d'aller la charger à l'autre bout du pays.

Mais il n'a pas fini, et nous explique dans un langage passionnant fort imagé, on resterait des heures à l'écouter, bouche bée, nous autres petits visiteurs sans importance devant ses connaissances immenses et surtout sa maîtrise parfaite de la pierre, on le suppose, le grain de la pierre, sa couleur, son toucher, sa durée même, et puis aussi les ciments que l'on emploie pour la joindre, et qui, s'ils sont modernes, ne sont pas bon.

- Voyez là, dit-il, le ciment et la pierre ne font pas bon ménage. Le ciment reste en dur et la pierre s'effrite en sa proximité.

On constatera plus loin dans la ville la vérité de ses constations. Il faudrait employer un ciment à base de chaux. Il y a trois sortes de chaux, dont l'hydraulique.

Tout cela est bien compliqué, néanmoins il faut en prendre de la graine pour le cas où l'on aurait soi-même à restaurer un bâtiment dont les murs seraient faits de chaux. Ne pas reproduire les anciennes des erreurs, en revenir à du plus simple en apparence, mais plus compliqué dans la réalité, puisqu'ici il faudrait en quelque sorte refaire un apprentissage.

- C'est comme en Suède, poursuit-il, et bien pour ce qui fut de restaurer le Parlement ou quelque chose du genre, ils avaient confié la tâche à des scientifiques travaillant en laboratoire, pour trouver des solutions pour prolonger la vie de ces bâtiments. En réalité rien n'a tenu, et après quelques années seulement, il y a eu une désagrégation complète des façades, avec même des blocs qui viennent en bas et rendent les abords dangereux. Une véritable catastrophe, tout s'effrite et part en miettes. Et le comble, parce qu'alors les

tailleurs de pierre ne servaient plus à rien, les scientifiques les avaient remplacé, aujourd'hui il n'y en a plus un seul. Ils sont même obligés d'envoyer en Suisse et en France des volontaires pour réapprendre le métier. Non, plus un seul, alors qu'autrefois, en Suède, ils avaient de magnifiques tailleurs de pierre.

La conférence est finie, ou plutôt on quitte notre tailleur qui n'arrêtera peut-être jamais, pour gagner Mon Repos, à une certaine distance de là dans la ville, plus à l'est. On visite la villa, en rapport avec la ville et le musée olympique. Il y a foule. On se pille sur les pieds. L'intérieur néo-gothique offre un sentiment d'espace, mais reste d'une certaine froideur. Il y a ici du marbre et du faux-marbre qui est une réalisation étonnante, requérant des professionnels des techniques sophistiquées. Les explications sont succinctes, cependant fondamentales, qui nous permettent de remonter le temps et de retrouver tous les propriétaires de cette maison. De redécouvrir cette haute bourgeoisie riche et cultivée qui pouvait encore à l'époque se permettre d'acheter à proximité de la ville d'immenses surfaces de terrain et d'y construire une ou plusieurs villas qui sont devenues dès lors de vrais monuments historiques. De celle-ci, sur le balcon du premier étage où nous sommes montés, on contemple les Alpes dans leur splendeur. Quelle vue. Et quelle situation. Une propriété de ce type, remise en vente, vaudrait des dizaines de millions. Mais on n'est pas là pour parler d'argent. Pour découvrir un environnement de grande qualité qu'il faudra toujours entretenir avec soin. Il y a des parquets sur lesquels on glisse avec nos patinettes de plastique bleu, et c'est un peu comme si vous aviez mis des cornets d'emballage de cette couleur aux pieds. Il y a des tableaux de grandes dimensions qui témoignent eux aussi de cette haute bourgeoisie où l'on vivait d'une vie aisée, à l'écart de celle laborieuse des tacherons qu'on logeait dans des maisons vétustes des vieux quartiers de Lausanne, aujourd'hui tous disparus. Les livres de Louis Polla en rappellent le souvenir. Il y avait ainsi un décalage énorme et infranchissable, entre ceux qui quelque part commandent, banquiers, commerçants, grands bourgeois, et ceux dont le rôle est de travailler et d'obéir, ouvriers, artisans, pauvres et mendiants, que l'on entassait plus bas dans la ville, tandis qu'ici déjà à l'époque l'on était dans les hauts. Mais on s'installait aussi de même manière au bord du lac, ou entre la ville et le lac, où se grignotait l'espace à vitesse désormais accélérée. Ouchy n'est plus un village !

Les riches, les seuls qui aient laissé le souvenir de là où ils vivaient, tandis que les taudis des pauvres ont tous disparu, ce vide béant ne permettant plus de comprendre vraiment dans quelles pauvres conditions ils se logeaient. Seules des photos parfois en témoignent encore.

Mon Repos est un endroit tranquille, apprécié des gens de la ville, des immigrés en priorité semble-t-il, qui, ici, le dimanche après-midi, peuvent connaître un repos agréable au cœur même de la cité, deux pas à faire et l'on y est. Parc en conséquence éminemment précieux, où le travail des jardiniers est remarquable, et où l'on oublie tout ce qu'une capitale, en somme, vous pose d'interrogations.

Ce fut avant quelques-unes de ces promenades, la visite de l'Espace Arlaud où se tient l'Exposition : Les aventures de la ligne claire.

Voilà qui va nous permettre de renouer avec la bonne BD de notre enfance. Il y a des originaux splendides, passant de Benjamin Rabier à Alain St. Ogan, de Géo Mac Manus à Hergé, qui est le plus remarquable exemple de ce style si lié bientôt au journal Tintin qu'il en sera la plus forte expression.

C'est quelque part un bain de jouvence. Il y a cependant que les héritiers de cette fameuse ligne claire, par ailleurs si difficile à définir, font plus dans la parodie que dans de sublimes créations, avec de nouveaux héros qui tiendraient la route. Un style, non pas s'est avachi, mais s'est démodé que ces multiples tentatives ne renouvellent pas. Non pas que la ligne claire soit tout à fait morte, mais qu'elle correspond difficilement avec ce que l'on attend désormais d'une histoire, dynamisme en priorité. Des exigences qu'à l'époque Hergé avait parfaitement comprises, puisqu'il semblait sortir tout droit d'un studio de cinéma avec son Totor, puis avec son double, Tintin.

Hergé, Jacobs, Martin tandis qu'il réalisait ses deux ou trois premiers chef-d'œuvre, avec notamment son mythique Lefranc, une kyrielle d'autres encore, parmi lesquels le génial, admirable, émouvant Macherot, mais est-ce vraiment de la ligne claire, et puis la lente descente pour un style qui avait acquis là ses lettres de noblesse, mais qu'il perdrait peu à peu par manque d'auteurs géniaux, tout simplement.

D'où une certaine fatigue à visiter trois ou quatre étages où, on le sent, la fatigue tient aussi les auteurs qui n'ont plus grand-chose à dire, qu'à se moquer, ou qui tout au moins sont incapables d'insuffler à leurs héros ce quelque chose qui les fait grands et inoubliables.

Reste une image. Les couvertures de toute la série Tintin alignées en grand format en double hauteur. On se rend compte soudain, et avec quelle fulgurance, ce que ces compositions ont de fascinant, et de la qualité extraordinaire de leur mise en scène et du dessin. Des couvertures si parfaites, qu'elles sont désormais partie intégrante du patrimoine de l'humanité, et que nul qui a su les contempler si souvent autrefois, la couverture valait-elle autant que le livre lui-même, ne saurait les oublier.

Les contempler, et surtout aussi se souvenir, est un régal, une illumination. Mais aussi, une douce volupté !

Tout cela valait donc bien le voyage, et cette mitraillette belge que l'on a mangée au restaurant du coin. Plus encore cette bière de même origine, brune, épaisse, une comme l'on ne saurait en boire qu'une ou deux en toute une vie !



Les tageurs sont parmi nous. Leurs œuvres, contre ces vieilles façades lépreuses sont très certainement positives. Dans tous les cas ils sont talentueux, proposant cette écriture post-psychédélique qui nous a toujours emballé. Il y a ici quelque chose de voluptueux, d'accompli.





Eduquons les forces de l'ordre ! Que voilà un joli programme !



Ces vieilles portes, ces rustiques encoignures, ont toujours du charme quelque part.



Elle est quand même bien belle, notre cathédrale, mis à part bien sûr ce toit aux éléments incongrus. Un zéro de plus ! Le travail du temps est particulièrement visible sur la molasse des pierres angulaires. C'est comme nous dira bientôt un tailleur de pierre, vous ne verrez jamais une cathédrale sans échafaudages !



Une photo du château souffre toujours de la présence de voitures trop nombreuses qui mangent le premier plan.



Le plafond de la chambre de l'évêque, suite à de judicieuses restaurations comme neuf !



Salle du Conseil d'Etat. A la recherche de nos armoiries communales.



Une visite des combles après avoir gravité des escaliers relativement raides, ne nous fera pas de mal. C'est ici en vérité un endroit magnifique où l'on resterait longtemps à écouter les rumeurs de la ville.



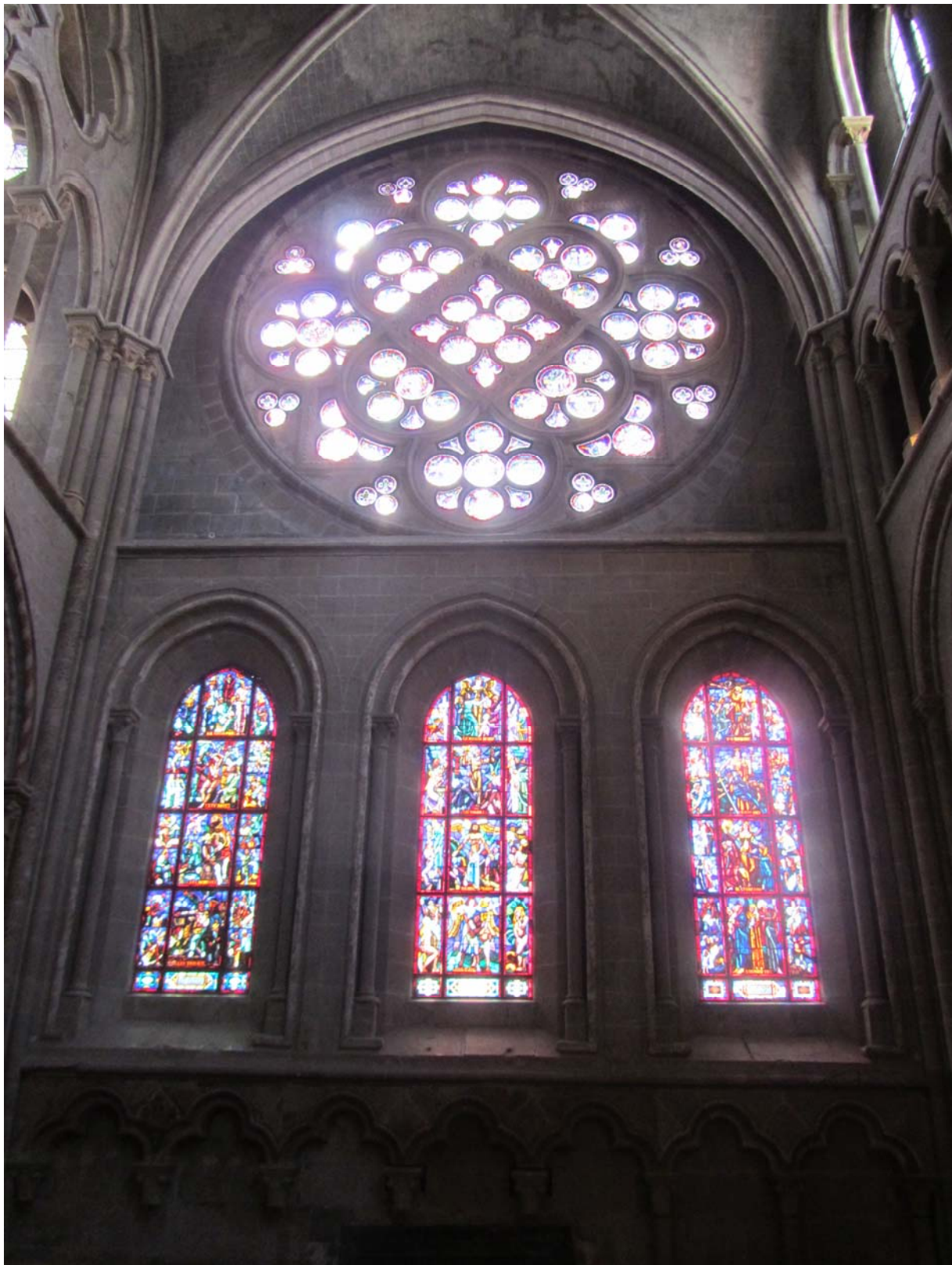
Du travail à revendre certes. Mais tout de même, n'allez pas nous le foutre en l'air, notre galetas du château. C'est que pour nous, il nous faudra toujours voir les poutres certes, mais aussi les tuiles !



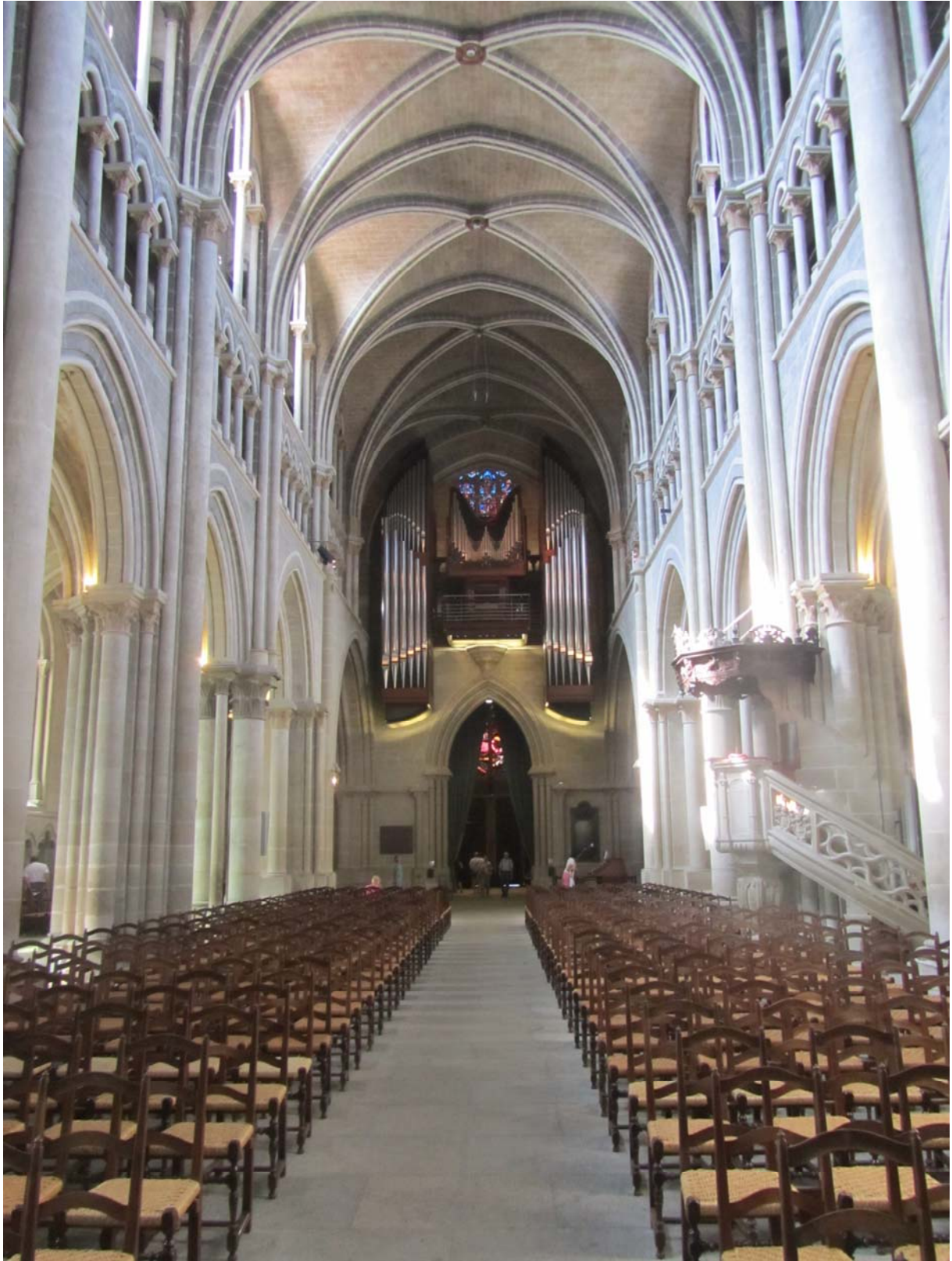
Ce qu'on voit des toilettes, un peu de la Riponne, le lac...



Allée centrale de la cathédrale, celle-ci d'une beauté à toujours vous couper le souffle. Les hommes passent, les bâtiments demeurent, témoins d'un temps où les compagnons savaient ce que le mot beauté signifie.



La rosace, plus fameuse que vous ne sauriez le croire !



Là-bas, les grandes orgues.



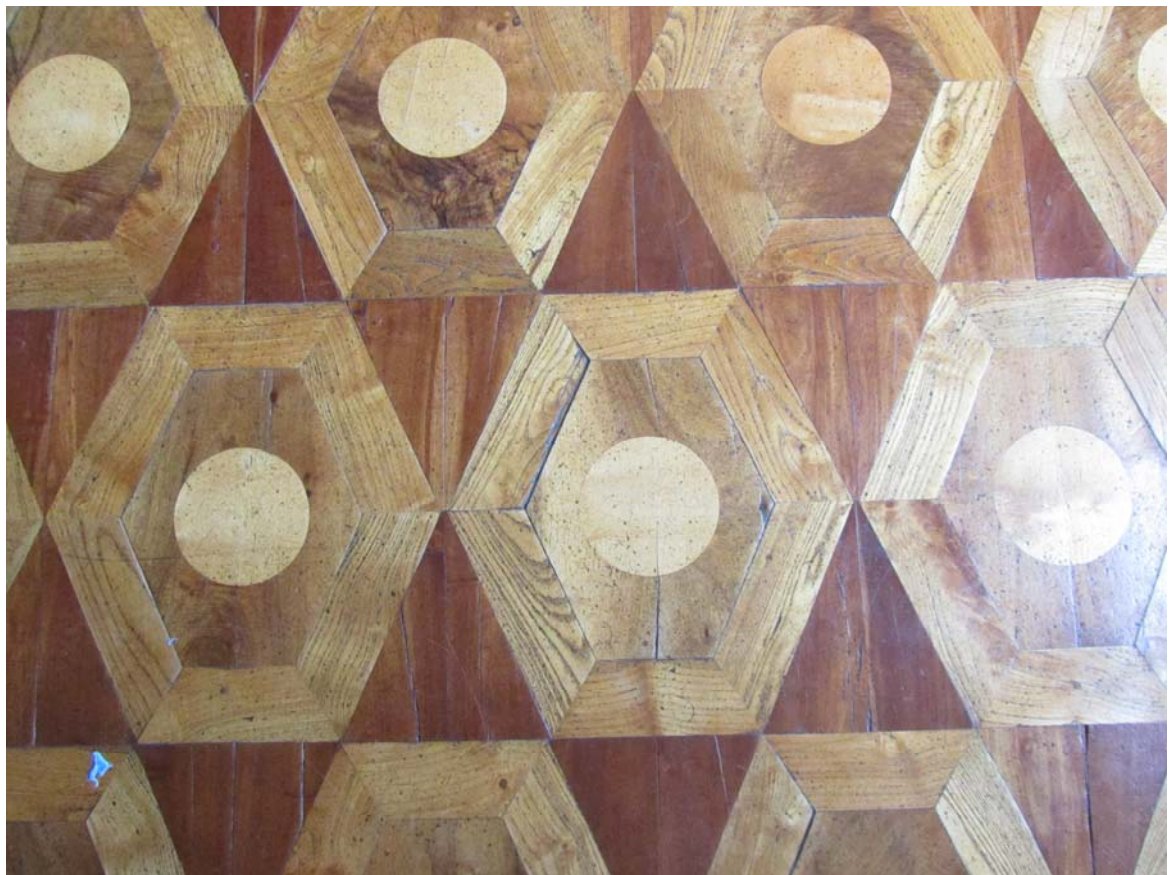
Les stalles autrefois mises au niveau du cœur, aujourd'hui dans une chapelle annexe en vue de leur protection. Absolument superbes et dans un état, après tant de temps, qui défie la raison.



Mur de molasse ancien. Les remarques du tailleur de pierre sont donc exactes. Reste le dur des joints tandis que la pierre s'en va.



Villa Mon Repos. La haute bourgeoisie de Lausanne se cultive...





L'étonnant dessin des parquets.



Et des lustres qui ne sont bien entendu pas d'époque.



Fin de la visite, M'sieu-dames !



Les aventures de la ligne claire

Une exposition de **BD-FIL**, avec la collaboration du **FONDS PATRIMONIAL DE BANDE DESSINÉE DE LAUSANNE**. Avec le soutien de **UBS** et de la **FONDATION CASINO BARRIERE MONTREUX**

«La ligne claire désigne une manière de dessiner qui implique les principes suivants : les surfaces sont délimitées par une ligne d'épaisseur constante, avec des contours francs, elles sont mises en couleur par aplats, sans ombrages ni hachures.»

Propos de l'auteur néerlandais **Joost Swarte**, à l'occasion de l'inauguration du Musée Hergé à Louvain-la-Neuve, en 2009.

« Tu ne pourras pas définir les critères de la « ligne claire » tu t'y brûleras les ailes. »

Anton Makassar, personnage de Joost Swarte

Présentée sur 4 étages et en 8 étapes (**voir au verso**) cette exposition vous invite à partir pas à pas, sur les aventures de la ligne claire. Langage graphique cher à **Hergé**, **E. P. Jacobs**, **Joost Swarte**, **Ever Meulen**, **Exem** et nombre d'autres auteurs d'hier et d'aujourd'hui, la ligne claire est une écriture majeure de la bande dessinée. Appréhendée au début du XX^e siècle par des auteurs comme **Joseph Pinchon** (Bécassine), **Alain Saint-Ogan** (Zig et Puce) ou **Benjamin Rabier** (Gédéon) elle s'est imposée et popularisée avec les aventures de *Tintin* et le journal du même nom, puis par son grand retour, en France et aux Pays-Bas, dans les années 80. Ses épanouissements sont multiples et sa destinée semble éternelle.

A découvrir jusqu'au dimanche 23 septembre, du mercredi au vendredi, de 12h à 18h, et le samedi et dimanche de 11h à 17h, du 14 au 17 septembre aux horaires de **BD-FIL** (10-19h, sauf lundi 17 jusqu'à 18h), ainsi qu'à l'occasion de la **Nuit des musées** (samedi 22 septembre) de 14h à 02h. Espace Arlaud, Place de la Riponne 2 bis. Lausanne.

Visites guidées (durée 50 minutes env.)

- pendant **BD-FIL** (par Jean-Marie Derscheid, co-commissaire de l'exposition), vendredi 14 et lundi 17 à 15h, samedi 15 et dimanche 16 septembre à 14h et à 16h
- **Nuit des musées**, samedi 22 septembre, à 16h, 18h, 20h et 22h

Conférences

- « **Regards croisés sur la ligne claire** », présentée par **Ariel Herbez**, co-commissaire de l'exposition, avec **Ted Benoit**, **Ever Meulen**, **Christophe Badoux** et **Exem**: dimanche 16 septembre à 14h, Palais de Rumine, salle du Sénat.
- « **Tintin au pays des Helvètes** »*, dimanche 16 septembre à 15h30, Salle FIL-Actères.
- « **Tintin, la nuit : l'obscur clarté de la ligne d'Hergé** »*, lundi 17 septembre à 14h, Palais de Rumine, salle du Sénat, et à l'occasion de la Nuit des musées, le samedi 22 septembre à 21h (Espace Arlaud)

*par **Jean Rime**, vice-président d'Alpart – Association des amis suisses de Tintin

Exposition « Les aventures de la ligne claire » Espace Arlaud
BD-FIL - Festival de bande dessinée de Lausanne - 8^{ème} édition, septembre 2012 - www.bdfil.ch

Les aventures de la ligne claire - Salle par salle

→ Etage 1

Salle 1 – Les prémices de la ligne claire. La ligne claire « avant la ligne claire », à travers les comics américains, les œuvres d'**Alain Saint-Ogan** (Zig et Puce), **Joseph Porphyre Pinchon** (Bécassine) ou **Benjamin Rabier** (Gédéon), les pages du *Petit Vingtième* et les premières œuvres d'Hergé.

Salle 2 – Origine et définition(s) de la ligne claire Techniques, définitions et principaux préceptes.

Salle 3 – La ligne très claire du journal *Tintin*. Les débuts d'un journal mythique avec **François Craenhals**, **E. P. Jacobs**, **Raymond Macherot**, **Jacques Martin**, **Bob de Moor**, **Raymond Reding**, **Tibet**, **Albert Weinberg**.

→ Etage 0 (entrée/accueil)

Salle 4 – Le revival des années 80 – La mouvance francophone et latine. Le grand retour français et « latin » de la ligne claire au début des années 80, en mode revisité, modernisé, transgressé, déconstruit... de **François Avril**, **Ted Benoit**, **Yves Chaland**, **Serge Clerc**, **Floc'h**, de l'italien **Vittorio Giardino** ou de l'Espagnol **Daniel Torres**.

Salle 5 – Le revival des années 80 – L'étincelle hollandaise. Le retour de la ligne claire des années 80 version hollandaise avec les grands maîtres du genre tels que **Joost Swarte**, **Ever Meulen**, **Herr Seele**, **Theo Van den Boogaard**, **Eric Heuvel**, **Dick Briel** ou **Henk Kuijpers**.

→ Etage – 1

Salle 6 – 1990-2012, la permanence de la ligne claire. La ligne claire inspire encore et toujours les auteurs, ainsi que les éditeurs qui prolongent quelques-unes de ses légendaires séries.

Espace de lecture Plus de 200 ouvrages d'aventures « ligne claire » d'hier et d'aujourd'hui, d'ici ou d'ailleurs.

Salle 7 – La ligne claire *Swiss made*. Regard sur les auteurs suisses de la ligne claire. Avec les œuvres d'**Aloys**, **Gion Capeder**, **Cepi**, **Christophe Badoux**, **Exem**, **Véronik**, ou **Robert Lips**, créateur de la mascotte *Globi*. Avec une présentation des étapes de création de l'affiche de l'exposition et des œuvres/personnages qu'**Exem** y a parodiés.

→ Etage – 2

Salle 8 – La ligne claire, une ligne idéale pour la publicité et la communication. La ligne claire a aussi, par son indiscutable lisibilité et efficacité, marqué et inspiré nombre de campagnes publicitaires. Affiches, prospectus, catalogues et objets racontent cette épopée communicationnelle.

Espace de projection/conférences

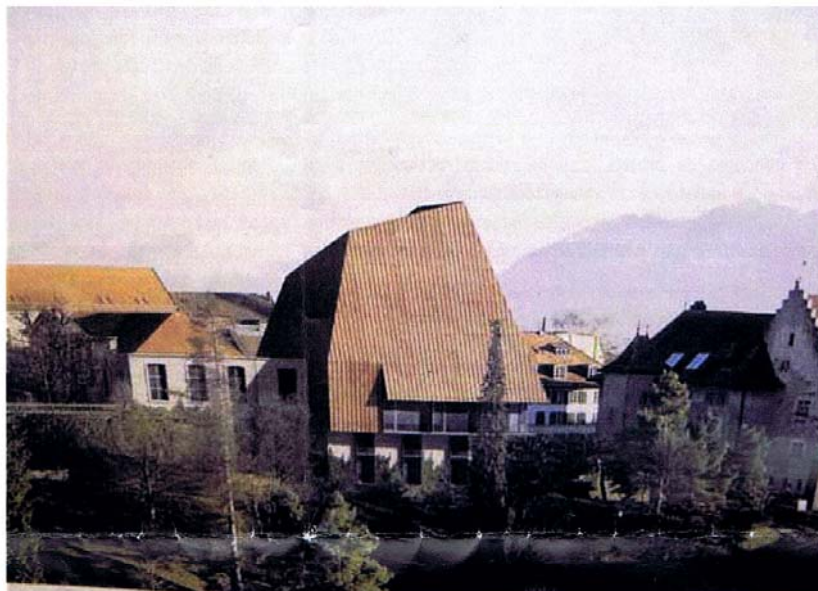
Patrimoine Lausannois

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne
Bulletin n° 60 juillet - octobre 2011

60

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch
téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



Projet de reconstruction du parlement. Vue ouest. (Source : brochure du département des infrastructures).

L'épineux dossier de la salle du Grand Conseil

Depuis 2001, le Grand Conseil vaudois se réunit dans l'aula du Palais de Rumine. Ce déménagement « provisoire » avait été planifié et mis en œuvre pour permettre la restauration du siège historique du parlement à la Cité. Alors que les travaux arrivaient dans leur phase ultime, un incendie, dont l'origine reste inconnue, détruit la toiture et la salle de réunion plénière. L'eau et un assèchement volontairement différé de plusieurs mois ont eu raison du reste. C'était le 14 mai 2002. Aborder la question de la salle du Grand Conseil, c'est purement et simplement aborder les plus de 200 ans de l'histoire vaudoise. Et découvrir que depuis 1871, les projets pour une nouvelle salle se succèdent. Les plus récents sont consécutifs à un concours d'idées lancé en 1994 qui a produit plus de 110 solutions de relogement du législatif vaudois. En 2009, un nouveau concours est lancé avec pour objectif de bâtir sur les vestiges la nouvelle salle.

Ce numéro de Patrimoine lausannois est entièrement consacré à l'analyse, à la discussion et à diverses propositions quant au relogement de nos députés. Pour l'histoire plus ancienne,

on se référera à la remarquable publication *Mémoire vive. Feu le Grand Conseil. Histoire et évolution du chef d'œuvre de l'architecte Alexandre Perregaux*. Numéro hors série, Lausanne 2003.

Une histoire pleine de zones d'ombre

L'histoire récente (depuis le dramatique incendie) de la salle du parlement vaudois est une interminable saga, suite d'innombrables rebondissements, d'épisodes énigmatiques et de faits qui suscitent le doute et la méfiance.

L'incendie est sans doute le premier acte qui laisse songeur. L'origine du sinistre est officiellement inconnue. Mais le triomphe à peine dissimulé de certains face à cette perte patrimoniale majeure laisse planer le doute : la cause de l'incendie est-elle cachée pour raison d'état ?

La manière de traiter les décombres est bien plus suspecte encore. La perplexité s'efface devant le soupçon que par volonté délibérée, on a laissé se dégrader les parties moins

atteintes par le sinistre. En effet, plusieurs mois durant, les vestiges ont mariné dans l'eau d'extinction et dans les eaux pluviales. Aucun assèchement immédiat n'a été ordonné. Et le toit provisoire n'a été mis en place que de nombreux mois après le sinistre. Toutes les parties non touchées par le feu ont été détruites par l'eau non évacuée.

Troisième indice troublant de cette lamentable gestion du monument : au lendemain de l'incendie, on découvre que le bâtiment n'était pas suffisamment assuré. Cette apparente négligence cache soit une incurie grave, soit s'agissait-il d'un acte délibéré pour favoriser la non-reconstruction après sinistre. Quelle qu'en soit la raison, il s'agit d'une gestion déloyale du bien public.

Le concours de projets pour la reconstruction est aussi marqué par le doute. Le jury était fortement divisé sur plusieurs points quant au projet finalement retenu, comme nous le verrons plus loin. Il critiquait en particulier la toiture.

Lors de la présentation du projet lauréat, en 2009 toujours, le Conseil d'Etat a lui-même pris à son compte la nécessité d'ajuster la toiture, pour améliorer l'intégration dans la Cité. L'ajustement n'aura pas lieu.

Coïncidence de calendrier

Le 30 septembre 2011 s'ouvre la mise à l'enquête du projet lauréat du concours, dont le nom est *Rosebud*, en vue de reloger le parlement dans son lieu d'origine. Ce même jour, le Conseiller d'Etat F. Marthaler, en charge du dossier, annonce sa démission. Coïncidence, hasard du calendrier, ou acte savamment calculé ? Sachant qu'en politique, rien n'est laissé au hasard, l'ouverture de la procédure d'enquête d'un projet fortement controversé, offre à l'exécutif un paravent (le conseiller sortant) qui portera le chapeau sans rien risquer.

Descriptif du projet

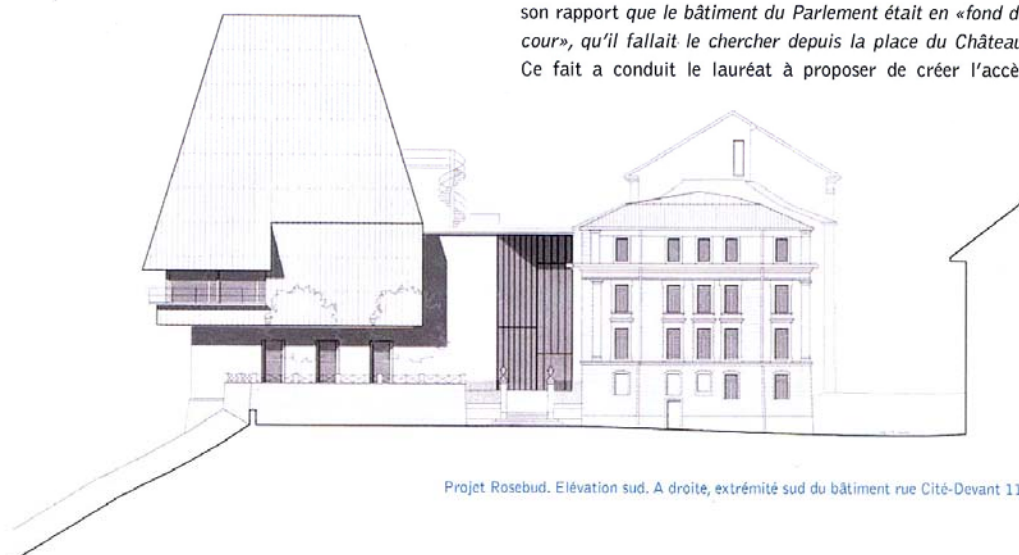
Les murs de la salle d'origine sont rasés. Les murs restants sont englobés dans de nouveaux murs. Ils disparaissent ainsi derrière une peau extérieure créée de toutes pièces. Les dalles sont reconstruites. Les niveaux sont modifiés. Les ouvertures sont refondues ; seuls les axes et largeurs originels sont maintenus. L'entier des anciennes circulations internes sont démolies. Vu de l'extérieur, de l'ancien bâtiment ne restera réellement lisible que le porche d'entrée sur l'esplanade du Château ; mais sans maintien de sa fonction originelle qui est celle de l'accès principal. En toute rigueur, il ne subsiste réellement rien du corps de bâtiment sis sous la salle du parlement. Même les fondations sont recrées.

Pour augmenter la surface de la salle de l'assemblée plénière, une structure en porte-à-faux est créée sur les trois faces visibles. Ce nouveau volume est couvert d'un toit atypique, asymétrique et à très forte pente. Son importance volumétrique est quasi équivalente au volume qu'il recouvre. Le matériau retenu pour cette toiture est l'acier inoxydable recouvert d'étain.

Pour améliorer l'accès au bâtiment, une partie de l'immeuble rue Cité-Devant 11 est littéralement éventrée. La portion de façade détruite est remplacée par une structure de verre et de métal qui brise de façon violente l'harmonie des façades existantes sur rue.

Analyse du projet

La solution retenue présente un certain nombre de problématiques. En préambule, remarquons tout d'abord qu'en termes d'accessibilité, le bâtiment de Perregaux se trouve situé dans un espace résiduel. Vu de la ville basse, c'est une « forteresse » inabordable. Vu de la Cité, sa visibilité est plutôt confidentielle. La façade d'apparat par laquelle on accède au bâtiment, qui se trouve sur l'esplanade du Château, n'est guère visible de la rue. Le jury a relevé à ce sujet dans son rapport que le bâtiment du Parlement était en « fond de cour », qu'il fallait le chercher depuis la place du Château. Ce fait a conduit le lauréat à proposer de créer l'accès



Projet Rosebud. Elevation sud. A droite, extrémité sud du bâtiment rue Cité-Devant 11.

au nouveau parlement par la rue Cité-Devant. Et cela au détriment d'un bâtiment existant recensé avec une note *3*.

Handicap de la solution retenue: le front démoli côté rue est remplacé par une façade «hurlante» pour refermer la brèche. En infligeant une façade en dissonance avec le tissu historique, on souhaite souligner la présence de l'édifice public. Mais l'intervention est une défiguration d'une rue de la Cité. L'accès que l'on essaie d'améliorer en crevant la continuité des façades de la rue Cité-Devant souligne en fait la situation marginalisée du bâtiment.

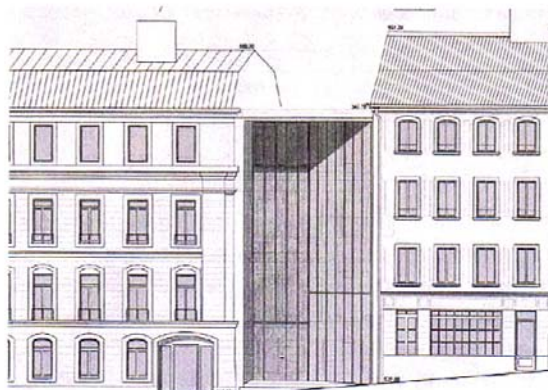
On relèvera ensuite que la création de la salle elle-même pose un autre problème patrimonial majeur. En effet, elle nécessite d'une part la démolition des murs les plus anciens du monument. On détruit ainsi en particulier l'Atelier de la monnaie, lieu où l'on frappait l'argent qui avait cours dans le canton qui venait de naître en 1803. D'autre part, la structure en porte-à-faux dénature l'édifice original. Ces démolitions et dénaturations sont inadmissibles et illicites sur un monument d'importance nationale, ce qui est le cas pour le bâtiment Perregaux qui a été recensé avec une note *1*, soit la note la plus élevée (« Le bâtiment est à conserver dans sa forme et sa substance »).

La toiture «couronne» le malaise de la perception et de la réceptivité du projet. Trois éléments sont particulièrement inacceptables: volumétrie, forme et matériau. La volumétrie est inadaptée en ce sens que les murs s'effacent au profit de la seule toiture. La disproportion est flagrante; le langage architectural choisi s'apparente plus à des constructions de montagne où la couverture neigeuse nécessite des protections particulières. La forme retenue est quant à elle sans rapport au contexte bâti et sans lien avec les autres toits de la Cité. Le matériau de couverture enfin (inox étamé) est un corps étranger dans le quartier de la ville historique.

L'augmentation de la surface de la salle apporte une amélioration spatiale sensible, mais sans offrir un véritable confort. Le geste architectural, au lieu de valoriser la fonction abritée, la ridiculise et la discrédite.

Un jury très divisé

Ce projet était très controversé au sein même du jury qui l'a finalement retenu à une faible majorité. Le rapport du jury fait état des importantes réserves d'une forte minorité de ses membres. « Le jugement final a donné lieu à des débats nourris sur l'empreinte symbolique du Parlement, siège de l'Autorité législative et sur son impact visuel sur la Cité. [...] Contrairement aux pratiques usuelles, une minorité importante du jury a souhaité exprimer son point de vue sur le projet retenu. En effet, bien que respectant le cahier des charges, celui-ci détruit selon elle trop de vestiges historiques des fondements du parlement existant. Il estime que la percée de la rue Cité-Devant 11, pour créer un accès, n'a pas de justificatif historique et crée une discontinuité du bâti urbain.



Projet Rosebud. Vue de l'entrée rue Cité-Devant 11. Plan d'enquête.

La reconstitution de la façade historique de la maison de Charbonnens pourrait s'avérer délicate et artificielle. Le toit donne au projet une expression dominante, dont l'impact sur la silhouette de la Cité est à ajuster.» (Extrait du rapport de la présidence du jury du 5 juin 2009).

Situation réglementaire

Pour ériger le projet retenu, il a encore fallu établir de nouveaux droits à bâtir. En effet, sans un plan d'affectation particulier, ce sont les règles du plan général d'affectation de la ville de Lausanne qui s'appliqueraient. Sur trois points au moins, le projet primé y déroge :

- le gabarit de toiture est excessif,
- le matériau utilisé pour la toiture n'est pas conforme (tuile obligatoire),
- le bâtiment devrait être reconstruit dans le même gabarit (art. 93 : *En cas de destruction accidentelle, les bâtiments à conserver peuvent être reconstruits selon le même gabarit et avec le même nombre d'étages*).

On observe que le projet enfreint donc des points fondamentaux des règles à bâtir qui ont fait le consensus au sein du législatif communal. Ces règles, démocratiquement acceptées et pleinement en vigueur, sont contournées par l'artifice d'un plan d'affectation cantonal, qui a été élaboré et légalisé par l'Etat en 2010.

Tant l'intervention sur les parties historiques (démolition partielle du parlement et de la rue Cité-Devant 11) que sur le site (intégration) contrevient encore aux règles de la protection des monuments et des sites, aux chartes de conservation et au plan directeur lausannois. Toutes ces normes et prescriptions, qui sont l'aboutissement d'un large consensus, sont ignorées et transgressées. On est tout particulièrement abasourdi par l'agissement de l'autorité avec un bâtiment reconnu d'importance nationale.

Cette manière de faire décrédibilise nos édiles qui attaquent frontalement les lois qu'ils ont eux-mêmes instaurées. Nos institutions sont attaquées au cœur par ceux mêmes qui ont

prêté le serment de veiller à leur respect. L'autorité sabote sa propre autorité.

L'intervention sur le lieu de mémoire se mue en un acte destructeur qui forge l'amnésie.

Une position claire et constante

Depuis l'incendie en 2002, la position du Mouvement pour la Défense de Lausanne est restée stable. Le bâtiment Perregaux doit être rétabli dans sa volumétrie. L'incendie d'un bâtiment historique, qui plus est alors en cours de restauration, ne saurait être un prétexte suffisant pour le détruire massivement. Pour mémoire, lorsque le toit de la gare CFF de Lausanne a pris feu dans les années 1990, personne n'a évoqué l'idée de ne pas le reconstruire à l'identique. A Pully également, le temple du Prieuré, totalement détruit par un feu criminel en avril 2001, a été reconstruit dans sa même silhouette. De même encore, d'innombrables monuments détruits lors du conflit mondial de 1939-1945 ont été eux aussi reconstruits à l'identique. Reconstituer la toiture de la salle Perregaux s'impose de toute évidence.

Une alternative à approfondir

Depuis juin 2011, l'acceptation enthousiaste par un très large cercle du déménagement du musée des beaux-arts à la gare, va libérer dans le Palais de Rumine de vastes espaces. C'est l'occasion inattendue de reloger confortablement le parlement vaudois dans un bâtiment dont le vocabulaire, la prestance et la monumentalité sont en parfaite résonance avec la fonction législative. Rappelons que ce monument a été édifié comme siège de l'Université. C'est donc un bâtiment réellement prestigieux dont les volumes sont en adéquation avec l'usage public.

Rumine doit être réaffecté utilement et judicieusement. Y loger le Grand Conseil semble s'imposer naturellement et résout toutes les problématiques patrimoniales et réglementaires. C'est aussi mettre un terme intelligent aux conflits que le projet *Rosebud* provoque.

On peut songer soit à aménager de façon plus confortable l'aula pour cet usage ou créer une salle à l'usage spécifique pour les sessions parlementaires dans les espaces libérés par les beaux-arts. Les accès sont aussi bien gérables et multiples : entrée principale par la Riponne, et entrées secondaires par la rue Pierre-Viret, par la passerelle de la Cité, par les jardins, y compris par le jardin nord.

Du point de vue morphologique, cet édifice est véritablement représentatif, avec une place bien dégagée sur l'avant qui lui confère une visibilité généreuse et un lien bienvenu avec le citoyen. La place de la Riponne pourra se muer en agora. Remarquablement desservi par les transports publics (métro, bus), parking de plus de 1'000 places à l'aplomb des murs, l'accessibilité est parfaite pour tous : députés, médias,

administration cantonale et citoyens. Il n'y a plus aucune comparaison avec la confidentialité de l'ancienne salle de la Cité.

Cette alternative de relocalisation du parlement à la Riponne permettrait de conserver la volumétrie et l'aspect originel du bâtiment de Perregaux à la Cité. Les volumes intérieurs quant à eux pourraient être dévolus aux usages annexes du Grand Conseil et de l'administration. Cela permettrait ainsi de libérer certaines surfaces de bâtiments d'habitation, occupés aujourd'hui par des bureaux de l'Etat, et de les destiner à nouveau à leur usage originel de logement (bâtiment rue Cité-Devant 11). C'est l'affectation naturelle de ces volumes.

Appréciation conclusive

Hormis le porche d'entrée et son vestibule, la reconstruction du parlement tel qu'imaginé par le projet *Rosebud* ne laisse rien subsister de l'ancien dispositif. Insérés dans un espace trop restreint, les volumes recréés restent malgré tout parcimonieux en termes d'espace, de circulation et de commodités. Le traitement architectural est quant à lui dégradant pour la Cité et pour la fonction abritée. La mise à l'enquête de ce projet a ceci de bon qu'elle forge la conviction que cette option de relogement sur le site historique ne doit pas être poursuivie : elle est irrespectueuse des vestiges et du site, elle forme une rupture de style, elle n'est ni réellement confortable ni fonctionnelle, elle ne renoue pas avec les valeurs patrimoniales qui fondent le lieu, elle efface prétentieusement les traces historiques, elle nie l'histoire, elle s'impose sans convaincre.

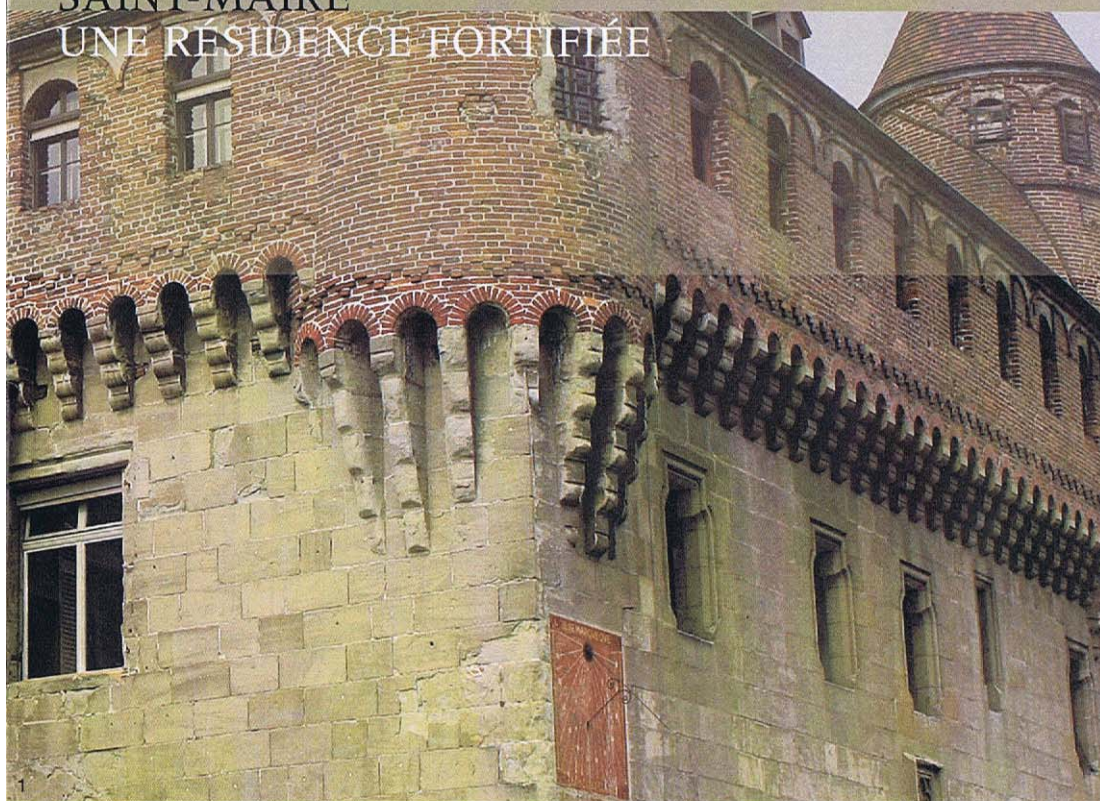
Les photomontages joints au dossier d'enquête sont symptomatiques quant au malaise que la volumétrie engendre. Ces montages relèvent de l'anecdote, en ce sens que les vues sont prises, pour l'une d'entre elles en particulier, à plus de 500 m de distance, avec un angle de prise de vue reléguant l'objet dans les marges, et avec une végétation masquant en partie la toiture. Sur cette photographie, le toit de *Rosebud* occupe à peine plus d'un millième de la surface. Ce procédé manipulateur est l'aveu même de l'atteinte portée au site de la Cité.

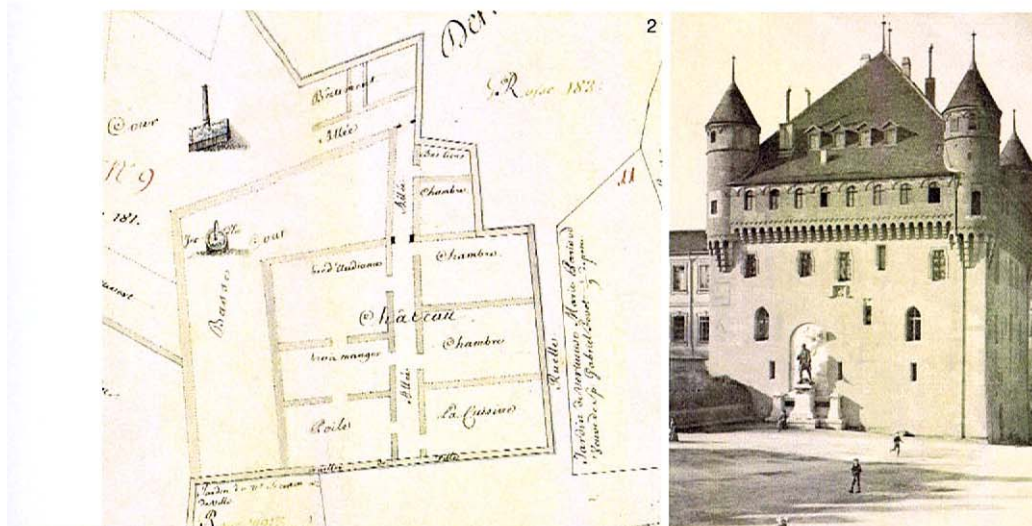
L'intervention de désenclavement de l'ancien parlement par un accès créé de toutes pièces par la rue Cité-Devant n'est pas une bonne solution non plus. L'atteinte au front de rue est énorme, elle ne donne pas une image représentative de la fonction architecturale abritée.

En se souvenant enfin que le jury du concours a fait les mêmes réserves que celles que nous avons développées, l'abandon de *Rosebud* au profit d'une relocalisation des députés à Rumine semble aujourd'hui s'imposer comme une évidence.

N° III

CHÂTEAU CANTONAL
SAINT-MAIRE
UNE RÉSIDENCE FORTIFIÉE



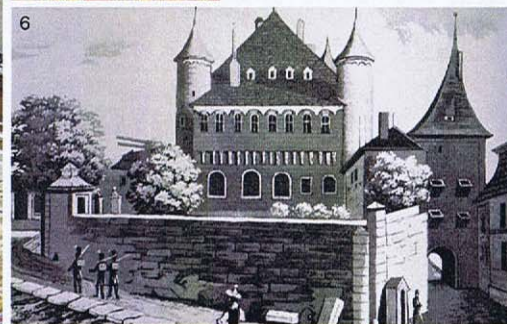
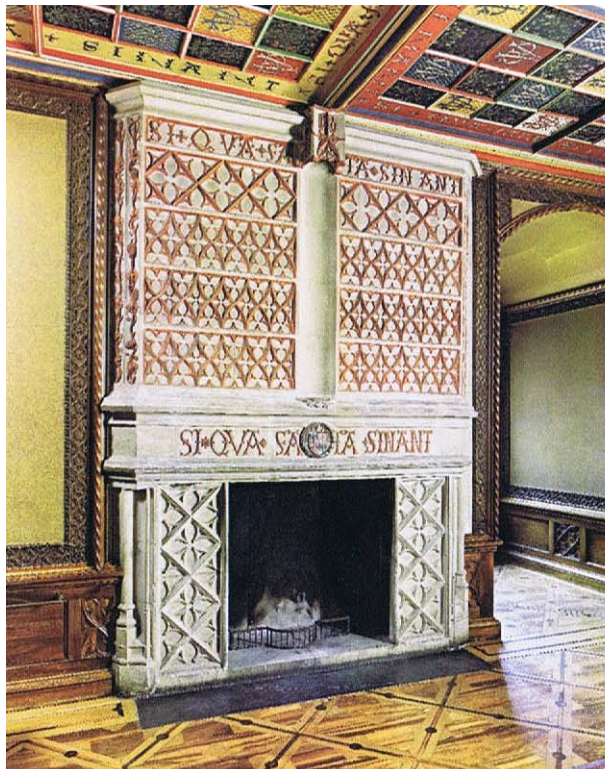


Château Saint-Maire son histoire

Le château Saint-Maire, résidence des évêques de Lausanne au Moyen Âge, domine la colline de la ville dont il contrôlait autrefois l'accès au nord. Il est édifié à l'emplacement de l'ancien prieuré du même nom dont la disposition des bâtiments n'est pas connue. Les travaux commencés dès 1397 par l'évêque Guillaume de Montfalcon, se poursuivirent et furent achevés peut-être sous l'épiscopat de Guillaume de Chalandon qui mourut en 1431. Benoît de Montferrand (1476-1491) et tout Aymon de Montfalcon (1501-1517) procédèrent ensuite à nombreux aménagements qui subsistent en partie aujourd'hui. L'annexe, maintes fois modifiée, fut édifée près de l'entrée à

la fin du XV^e siècle. A l'intérieur du corps de logis, des peintures murales médiévales de grande qualité, dont certaines viennent d'être remises au jour, décorent les anciens espaces de réception. Elles témoignent de l'introduction de la Renaissance en Pays de Vaud par le biais de l'évêque lettré Aymon de Montfalcon. Auteur de poèmes, amateur d'art, il fut à l'origine de nombreuses commandes artistiques en Pays de Vaud tant dans les domaines de l'architecture, de la sculpture, du vitrail, de la bibliophilie que de la peinture. Construit à la fois comme résidence et comme donjon, le château impose sa silhouette depuis la place. Cette vision est pourtant récente, le château était autrefois entouré de nombreuses dépendances qui constituaient un réseau composite de bâtiments.

Des fossés et des murs crénelés formant des enceintes successives en assuraient la défense conjointement avec la porte de la ville située tout près. Pour pénétrer dans le bâtiment, il fallait effectuer un parcours complexe avant de rejoindre un pont-levis qui donnait, enfin, accès à l'édifice. Des murs très épais aux parements de molasse bien appareillée, des fenêtres parcimonieusement réparties et un étage de couronnement défensif en briques indiquaient au visiteur la fonction première de l'édifice: une résidence fortifiée. De plan carré et d'aspect massif, le bâtiment pourrait être inspiré, selon l'historien de l'art Marcel Grandjean, par les tours habitées construites dans le domaine royal français. A Lausanne, cette influence aurait pu s'exercer par l'intermédiaire de



1. Le couronnement en briques du château avec ses mâchicoulis.

2. Le château en 1721-1722, avec mention de l'affectation des pièces, extrait du plan cadastral de Lausanne.

3. Le château en 1907 avec le nouvel aménagement de la place et le monument Davel, carte postale.

4. Chambre de l'évêque, cheminée monumentale et plafond peint de la chambre de l'évêque Aymon de Montfalcon.

5. Le château dans le plan Buttet (1638).

6. Le château, vers 1835, avec la porte Saint-Maire à droite et ce qui subsiste des murs d'enceinte médiévaux abaissés (gravure de Caspar Burkhardt).

7. Le château avec, à gauche, la porte Saint-Maire, vers 1870.

l'architecte de la cour savoyarde, Jean de Liège, attesté dans cette ville en 1387. L'étage du couronnement, constitué de briques, révèle l'empreinte d'une autre aire géographique, l'Italie du Nord, sans doute due à l'évêque Guillaume de Challant. A l'intérieur, au premier niveau, la chambre dite de l'évêque conserve une cheminée et un plafond peint remarquables remontant aux aménagements d'Aymon de Montfalcon tandis que l'étage inférieur comporte encore, dans plusieurs chambres, de très intéressantes peintures murales du XV^e siècle.

Devenu siège baillival comme la plupart des châteaux vaudois, le bâtiment fut transformé à de nombreuses reprises. Leurs Excellences de Berne y logeaient et y recevaient.

Un escalier monumental et un vestibule furent construits par l'architecte Guillaume Delagrangé en 1788-1789. Les grandes salles médiévales furent peu à peu fragmentées, les anciens décors épiscopaux cachés sous des badigeons.

Siège du gouvernement cantonal depuis 1803, le château fit l'objet de plusieurs restaurations depuis lors, notamment de 1844 à 1847, époque à laquelle on compléta le décor médiéval par d'intéressants apports de style néogothique. A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, le château fut à nouveau remanié en profondeur, l'on remit au jour les peintures du corridor, des portes et fenêtres d'inspiration médiévale furent recréées conférant au bâtiment son aspect actuel.



Auteur:
Brigitte Pradervand

Crédit:
1 Photo André Locher
4 Photo Remy Gindroz
3 Photo des Arts, collection
privée
5 Musée historique
de Lausanne
6 et 7 Rédaction des
monument d'art et d'histoire
2 Archives cantonales
vaudoises, photo
Remy Gindroz

Graphisme:
Sandra Binder, Lausanne

Photolitho:
Images3, Lausanne

Impression:
CADEV

Maitre d'ouvrage:
Etat de Vaud
DEFIRE
Département des finances
et des relations extérieures
Service Immeubles,
patrimoine et Logistique

Lausanne 5 septembre 2012